

## **Extension du profil d'emploi pour les usages limités demandée par les utilisateurs (PEPUDU) - homologations accordées entre le 10 juillet et le 31 août 1999**

Le présent document contient des renseignements sur les plus récentes propositions visant l'extension du profil d'emploi pour les usages limités de pesticides qui ont été évaluées et acceptées en vue d'une homologation.

Un certificat d'homologation a été émis pour les produits suivants auxquels on a apposé une étiquette supplémentaire, rendant ainsi l'emploi légal. Les titulaires d'homologation sont tenus d'ajouter le nouvel usage à l'étiquette complète du produit dès la prochaine impression. Lorsqu'elles publient des recommandations sur l'utilisation de produits agrochimiques, les autorités provinciales peuvent mentionner ces nouveaux usages, sachant qu'ils répondent aux exigences de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

On doit consulter l'étiquette du produit, qui fait foi de tout, pour savoir si le produit peut ou non être employé pour lutter contre un organisme nuisible donné à un emplacement donné puisque la liste est sujette à être modifiée avec le temps.

**NOTA :** Les mises à jour concernant le PEPUDU sont disponibles sur le site Internet de l'ARLA. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez demander qu'on vous envoie ces documents par télécopieur ou courrier électronique. Veuillez communiquer avec la coordonnatrice des publications dont les coordonnées sont énumérées ci-dessous.

*(also available in English)*

**Le 8 septembre 1999**

Ce document est publié par la Division de la gestion des demandes d'homologation et de l'information, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Coordonnatrice des publications  
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire  
Santé Canada  
I.A. 6606D1  
2250, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K9

Internet : [pmra\\_publications@hc-sc.gc.ca](mailto:pmra_publications@hc-sc.gc.ca)  
[www.hc-sc.gc.ca](http://www.hc-sc.gc.ca)  
Télécopieur : (613) 736-3798  
Service de renseignements :  
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799

## Légumes

### **Imidaclopride** (Impower - Plant Products)

numéro d'homologation 25658

pour lutter contre les pucerons et les mouches blanches  
sur les tomates et les concombres de serre

### **Imidaclopride** Admire 240 - Bayer)

numéro d'homologation 24094

pour lutter contre le puceron de la laitue  
sur la pomme et les feuilles,  
en Colombie-Britannique, seulement

### **Imazethapyr** (Pursuit - Cyanamid)

numéro d'homologation 21537

pour lutter contre les mauvaises herbes  
sur les haricots mange-tout

### **Thiophanate-méthyl** (Senator 70WP - Engage)

numéro d'homologation 25343

pour lutter contre la cercosporiose  
sur la betterave à sucre

## Arbres fruitiers

### **Propiconazole** (Topas 250E - Engage)

numéro d'homologation 24030

pour lutter contre la pourriture brune et la brûlure de la fleur  
sur les pêches, les nectarines, les prunes, les abricots, les cerises douces et acides

## Fruits

### **Bentazone** ( Basagran - BASF)

numéro d'homologation 12221

pour lutter contre le souchet comestible  
sur les bleuets

## Graminées

### **Bromoxynil/MCPA** (Buctril M - Rhone-Poulenc)

numéro d'homologation 18022

pour lutter contre les mauvaises herbes  
sur la phléole des prés, bien établie, cultivée pour le foin